

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 87 Vœu relatif à la reconquête de la Petite ceinture et à la valorisation des ouvrages d'arts et notamment des voutes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que :

Le présent vœu a été adopté à la majorité du conseil du 19^e arrondissement ;

La Petite ceinture parisienne a une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle et sa reconquête par les Parisien-ne-s fait partie des engagements de M^{me} Anne HIDALGO et de de la majorité municipale ;

C'est un espace singulier, solidement inscrit dans le paysage de notre arrondissement, et une occasion de laisser place à la nature en ville ; l'ouverture de séquences supplémentaires a été inscrite au programme d'investissement de la mandature et a été également retenue, dans le cadre du budget participatif, comme projet lauréat ;

Dans le 19^e arrondissement, le linéaire de cette ancienne voie ferrée est jalonné d'un potentiel exceptionnel (voûtes en partie exploitables, bâtiment du 105 Curial et le triangle sous les rues de Crimée et Manin) ; de plus, ces ouvrages sont, pour certains, le support d'œuvres de street art reconnues et appréciées de tous ;

Ce patrimoine exceptionnel doit être valorisé, il y a là une opportunité pour y implanter des projets économiques, commerciaux, artisanaux, ou culturels de qualité qui contribuent à la reconquête, à l'attractivité et à l'animation de la Petite ceinture et de ses abords ;

En juin 2015, un premier protocole-cadre entre SNCF Réseau et la Ville de Paris a posé le cadre du partenariat nouveau entre notre collectivité et l'établissement public ; par ailleurs, de très nombreuses initiatives accompagnent la reconquête de la Petite ceinture : le chantier participatif, la ferme du rail, la Gare de Flandre... ;

Des études sont actuellement menées conjointement par la Ville et SNCF Réseau sur le calendrier et les aménagements nécessaires à la valorisation du patrimoine bâti et notamment des voutes et autres bâtiments ;

Sur proposition de MM. François DAGNAUD, Roger MADEC et des élus du Groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

- les études aboutissent rapidement et qu'elles permettent d'identifier le patrimoine mutable,
- la convention entre la Ville de Paris et SNCF Réseau sur ce sujet soit signée dans les meilleurs délais,
- un appel à projets soit lancé pour identifier les projets qualitatifs et économiquement viables qui pourraient s'implanter sous les voutes,
- ces projets d'aménagement des voûtes garantissent l'accessibilité à la Petite ceinture et notamment au tablier, condition de la réversibilité des usages de ce patrimoine ferroviaire exceptionnel.